

Monsieur le Commissaire enquêteur,
M. Eric HERMANN

Boulevard Mandela
B.P. 6002
97306 Cayenne Cedex
Guyane.edf.com

T +594 594 39 66 01

Interlocuteur : R DUBOIS/MHO COUI YOUN
Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-et suivants code de l'environnement. Demande de compléments. Usine hydroélectrique de Saut MARIPA – EDF. **Réponse au commissaire enquêteur**

Réf : **Décision n° E15000018 /97 du 13/11/2017– TA de Cayenne**

Cayenne, le 09/02/20187

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En réponse à votre procès-verbal de synthèse, veuillez trouver ci-après les réponses à vos questions. Reprenant votre formulation des précisions attendues sur 2 points suivants, nos réponses sont formalisées à la fin de chacune de vos questions.

1ère question :

A ce jour, la piste de Saut Maripa n'a pas de statut juridique bien défini, alors que de nombreux usagers, la commune de Saint Georges, les entreprises privées et organismes d'État utilisent cette piste.

Par ailleurs, cette piste est dégradée par endroit et mérite d'être recalibrée et sécurisée.

- ◆ *Préciser si le mauvais état de la piste de Saut Maripa peut avoir une incidence sur les interventions d'EDF en cas de problème technique sur la centrale et en cas d'accident sur ce site isolé.*
- ◆ *La société Électricité de France utilise cette piste pour l'acheminement de matériels et les interventions des agents sur la centrale hydroélectrique. Préciser également si EDF participerait éventuellement à l'entretien de la piste si elle est sollicitée par les autorités.*

Réponse d'EDF à la 1^{ère} question du Commissaire Enquêteur:

Nous avons prévu dans le marché de travaux un maintien en état de la piste tel qu'elle sera trouvée en début de chantier. Bien entendu, en cas de dégradations causées par l'activité du chantier, elles seront réparées.

Cependant, compte tenu de la valeur du matériel transporté et de sa fragilité relative, les camions de livraison ne pourront progresser qu'à faible vitesse. Ce qui ne devrait pas être trop impactant pour la piste, contrairement à d'autres usages actuels de cette piste.

Hors période de travaux de rénovation, et en cas de coupure de la piste, il est toujours possible d'acheminer matériels et personnes par voie fluviale ou hélicoptée si le besoin s'en faisait sentir.

Par ailleurs, il n'est pas de notre responsabilité d'assurer la gestion des voies de circulation. Singulièrement, à notre connaissance, les autorités institutionnelles se sont saisies de la question concernant cette piste.

2^{ème} question :

Le taux de mortalité de poissons dans les turbines pour les espèces cibles n'a jamais été étudié.

- ◆ Préciser si eDF compte lancer une étude sur ce sujet après la rénovation de la centrale hydroélectrique.

Réponse d'EDF à la 2^{ème} question du Commissaire Enquêteur:

Le chapitre 12.4 – mesures de suivi du dossier loi sur l'eau prend en compte cette question. Nous réaffirmons que le suivi du milieu est prévu pour mieux connaître, d'une part le comportement des espèces locales et, d'autre part, la réelle incidence de la centrale sur la densité piscicole (faible). Ce suivi est prévu au cours de deux campagnes (2018 état zéro et 2020 – post-travaux).

Espérant vivement avoir répondu à vos attentes, et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Marc HO COUI YOUN



Chef du Service des Communes de l'Intérieur